

Province de Québec  
MRC de Maria-Chapdelaine  
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 14 septembre 2020 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

S'est excusé Monsieur le conseiller Alain Tremblay.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-08-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal

### TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. Suivi budget de la voirie
7. Acceptation du règlement 010-2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT
8. Vente par soumission d'un escalier en fer – adjudication

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9. Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques
10. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2020
11. Dérogation mineure – M. Roger Landry – 201, chemin des Acadiens
12. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et environnement
13. Vente des lots 4 808 744 et 4 808 746 du cadastre du Québec (secteur chemin Price) - À monsieur Serge Gilbert – Autorisation et mandat

### LOISIRS ET CULTURE

14. Budget participatif
15. Renouvellement adhésion regroupement loisirs et sports (RLS) 2020-2021

### ADMINISTRATION

16. ~~Embauche préposé(e) à la location et à l'entretien ménager~~ (Sujet reporté)
17. Achat système de vidéoconférence
18. Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – projet d'Acquisition d'équipements informatiques et d'une Solution Géomatique
19. Liste des comptes : Acceptation
20. Varia
21. Don et sollicitation
22. Invitation
23. Correspondances
24. Rapport des élus

- 
- 25. Période de questions
  - 26. Prochaine assemblée ordinaire
  - 27. Levée de l'assemblée
- 

## **2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA**

20-149 Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

---

## **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Monsieur le conseiller Roger Landry signifie son conflit d'intérêts au point 11.

---

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-08-2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE**

20-150

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 août 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 août 2020 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

---

## **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucun suivi

---

## **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

---

## **6. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE**

Dépôt du rapport de la voirie.

---

## **7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 010-2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT**

20-151

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a adopté le 19 août 2020 le règlement 010-2020 – Décrétant une dépense de 650 000\$ et un emprunt de 650 000\$ pour l'acquisition d'un camion échelle;

CONSIDÉRANT l'article 607 du code municipal qui stipule que le règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités qui compose la régie;

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine font partie intégrante de l'entente intermunicipale intervenue créant la régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'accepter le règlement 010-2020 de la régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT qui décrète une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 650 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle.

## 8. VENTE PAR SOUMISSION D'UN ESCALIER EN FER – ADJUDICATION

20-152

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une vente par soumission pour un escalier en fer 17,5 pieds x 3,5 pieds;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné par Mme Gabrielle Fortin-Darveau le 17 août 2020 et publié dans le journal local le Muni-Nouvelles;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) offres suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix soumis
1- Nadia Landry	105 \$
2- Claude Simard	78 \$
3- Micheline Villeneuve	210 \$
4- Roger Landry	105 \$
5- Jean-Claude Roy	251 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement d'accorder la vente à M. Jean-Claude Roy au montant de 251 \$.

## URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### 9. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

20-153

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que le Partenaire devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

ATTENDU QUE les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat doit être signée avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d'acquérir une borne de recharge et l'installer sur un espace de stationnement appartenant à la municipalité, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite entente et en accepte le contenu;

---

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Gabrielle Fortin-Darveau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

---

**10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 AOÛT 2020**

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 août 2020.

---

**11. DÉROGATION MINEURE – M. ROGER LANDRY – 201, CHEMIN DES ACADIENS**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposé par le propriétaire du 201, chemin des Acadiens;

20-154

CONSIDÉRANT QUE la demande est dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal, d'un garage et d'une remise dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant exigée par le règlement relatif au zonage est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à 12.97 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le garage est situé à 9.32 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la remise est situé à 2.56 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement numéro 370-10 relatif au zonage causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la configuration de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 13 août 2020 et que celui-ci a recommandé au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 août 2020 par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 201, Chemin des Acadiens, pour régulariser l'implantation :

1. Du bâtiment principal dans la marge de recul avant, à une distance de 12.97 mètres de la limite de propriété au lieu d'une marge de 15 mètres;
  2. Du garage dans la marge de recul avant, à une distance de 9.32 mètres de la limite de propriété au lieu d'une marge de 15 mètres;
  3. De la remise dans la marge de recul avant, à une distance de 2.56 mètres de la limite de propriété au lieu d'une marge de 15 mètres;
-

20-155

**12. NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, par le biais d'une entente intermunicipale, requiert les services de la MRC de Maria-Chapdelaine pour fournir la prestation de travail d'un inspecteur en bâtiment, l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est chargé notamment des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme ;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2,r.22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2,r.1.3);
- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats et des avis et constats d'infractions relatifs aux règlements qu'il a la fonction d'appliquer.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement de nommer Monsieur Sébastien Méroz à la fonction d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

QUE Monsieur Sébastien Méroz, à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, soit autorisé à voir à l'application des règlements municipaux et à entreprendre, s'il le juge nécessaire, les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infractions servant à cette fin;

QUE l'annexe A du règlement 454-19 soit modifié pour remplacer M. Michel Fortin par M. Sébastien Méroz, inspecteur.

---

**13. VENTE DES LOTS 4 808 744 ET 4 808 746 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR CHEMIN PRICE)- À MONSIEUR SERGE GILBERT – AUTORISATION ET MANDAT**

20-156

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est propriétaire des lots 4 808 744 et 4 808 746 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dits lots sont résiduels;

CONSIDÉRANT QUE pour le bénéfice de la municipalité il est approprié de régulariser les lots 4 808 743 et 4 808 747 au niveau de la superficie conforme aux règlements d'urbanisme, et ce, malgré l'apparence de droit acquis au niveau de la superficie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire doter les futures propriétés non riveraines situées sur le chemin Price d'un droit de passage pour accéder à la rive du Lac-a-Jim.

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement de mandaté Monsieur le maire Denis Tremblay à entreprendre des démarches avec Monsieur Serge Gilbert dans le but de convenir d'une pré-entente qui pourra mener à une acte de vente entre la Municipalité et Monsieur Serge Gilbert;

QUE le tout est conditionnel à l'approbation des membres du Conseil lors d'une prochaine séance du conseil.

---

**14. BUDGET PARTICIPATIF 2020**

- 20-157 ATTENDU QUE la Municipalité a réservé un montant de 15 000 \$ dans à son budget 2020 pour constituer un montant disponible pour la mise sur pied de projets collectifs;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du fonds;
- Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme mandate Madame Angélique Truchet, responsable de la mise en place du fonds ainsi que le Comité de Relance Économique pour effectuer les entrevues de pré-sélection des projets déposés.

---

**15. RENOUVELLEMENT ADHÉSION REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) 2020-2021**

- 20-158 CONSIDÉRANT que le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) a transmis formulaire d'adhésion 2020-2021 (1er avril 2020 au 31 mars 2021) dont la cotisation annuelle est de 75 \$ pour les municipalités entre 501 et 999 habitants;
- CONSIDÉRANT que la municipalité désire devenir membre;
- Il est proposé par Madame le conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :
- QUE le conseil municipal accepte de devenir membre au RLS Saguenay-Lac-Saint-Jean pour 2020-2021 pour une cotisation annuelle de 75 \$;

---

**ADMINISTRATION**

---

**16. EMBAUCHE PRÉPOSÉ(E) À LA LOCATION ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Sujet reporté

---

**17. ACHAT SYSTÈME DE VIDÉOCONFÉRENCE – SALLE DU CONSEIL ET SALLE DE CONFÉRENCE**

- 20-159 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut se doter d'un système informatique pour être en mesure de tenir des rencontres virtuelles.
- CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle en lien avec la COVID-19 nécessite des ajustements au niveau des technologies de l'information;
- Il est proposé par Madame Laurie Godin et résolu unanimement d'autoriser Mme Gabrielle Fortin-Darveau pour procéder à l'achat d'un système de vidéoconférence sur roues et qu'un budget de 1 600 \$ soit attribué.

---

**18. VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET D'UNE SOLUTION GÉOMATIQUE**

- 20-160 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et St-Thomas-Didyme désirent présenter un projet d'Acquisition d'équipements informatiques et d'une Solution Géomatique dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent procéder à une saine gestion de ses actifs;

ATTENDU QUE l'objectif de doter la municipalité d'un inventaire exhaustif, précis, exact et actuel des infrastructures et surtout de mettre en place des processus, des méthodes, des outils et des logiciels permettant leur recherche sur le terrain, leur consultation, leur diffusion, leur analyse et surtout leur mise à jour rigoureuse, la Régie désire faire l'acquisition d'équipements informatiques et d'une solution Géomatique. Les municipalités et la Régie profiteront de la formation, soutien technique et transfert de connaissance en matière de relevé terrain et de traitement de ces données;

ATTENDU QUE la possibilité d'un regroupement pour l'implantation d'un projet technologique orienté web pour la gestion efficace des équipements;

ATTENDU QUE les municipalités et la Régie bénéficieront d'une technologie orienté web, accessible à ses employés et élus en tout temps, de la saisie numérique de ses infrastructures par un GPS de haute précision, et de la formation de son personnel cible dont l'objectif sera de favoriser l'autonomie municipale, à partir de l'équipement mise en commun.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à participer au projet d'Acquisition d'équipements informatique et d'une Solution Géomatique et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT organisme responsable du projet.

---

## 19. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

20-161

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 94 013.96 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 11 307.29 \$ les salaires nets au montant de 14 395.42 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 3 695.15 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

---

## 20. VARIA

---

## 21. DON ET SOLLICITATION

20-162

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement de verser le montant suivant :

- Calacs entre Elles : 25 \$

---

## 22. INVITATION

**23. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance

---

**24. RAPPORT DES ÉLUS**

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

---

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Maurice Bouchard, président des propriétaires du Lac-Trottier s'adresse au conseil afin de demander si une contribution de la Municipalité est possible pour le rechargement du gravier pour le sentier pédestre dans le secteur du Lac Trottier. Ce dernier est ouvert à toute la population et est grandement apprécié.

Réponse : Un voyage de concassé est autorisé.

---

**26. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

5 octobre 2020

---

**27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

20-163

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 8h10.

---

---

**Denis Tremblay**  
Maire

---

**Gabrielle Fortin-Darveau**  
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

---

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 14 septembre 2020.

**Gabrielle Fortin-Darveau,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière